



Soutenu par



APPEL A MANIFESTATION D'INTERÊT

Organisé dans le cadre de l'Appel à projet AVELO2

Cet Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) a pour objectif d'identifier des gestionnaires, professionnels ou associatifs, de services vélos souhaitant participer à une action collective menée par la Communauté de Communes Val'Aïgo (CCVA). Celle-ci Lauréate de l'appel à projet AVELO2 porté par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), mène depuis 2022 un travail de réflexion pour augmenter la part modale du vélo sur le territoire, dans l'objectif de répondre aux enjeux environnementaux et sociaux auxquels la société se trouve confrontée.

Vous trouverez ci-dessous toutes les informations sur le projet AVELO2 et les besoins de la collectivité pour mettre en œuvre le plan d'actions défini dans le cadre de cet appel à projet.

1. CONTEXTE ET ENJEUX

Sous l'influence de l'attractivité économique de la métropole toulousaine située à une trentaine de kilomètres et de l'agglomération de Montauban, la Communauté de Communes Val'Aïgo connaît une forte dynamique démographique et compte désormais plus de 17 000 habitants. Bien qu'elle soit assez bien dotée en matière d'équipements publics et de services, cette Communauté de Communes s'inscrit dans des bassins d'emploi et de vie plus large, à l'origine de déplacements importants pour les habitants du territoire.

Par ailleurs, elle souhaite aussi répondre aux enjeux environnementaux et sociaux auxquels nos sociétés sont confrontées aujourd'hui. C'est pourquoi, elle s'est investie depuis plusieurs années dans un travail de réflexion sur le développement des mobilités douces, et en particulier du vélo.

La Communauté de Communes Val'Aïgo a aménagé avec le soutien de la Région Occitanie et du Département de Haute-Garonne, une Voie Verte, véritable axe structurant pour l'ensemble du territoire : artère sécurisée permettant les déplacements non-motorisés. Ce linéaire relie à ce jour Bessières à Bressols dans le Tarn-et-Garonne. L'objectif étant de se connecter au département du Tarn au niveau de St Sulpice et de finaliser la petite portion qui permet de rejoindre Montauban.

Cependant, cet axe n'est que le point de départ d'un projet plus global, car il ne permet pas encore de mailler l'ensemble du territoire pour répondre aux enjeux de mobilité douce dont doit faire face la Communauté de communes. De ce fait, il y a la nécessité de développer tout un parcours cyclable à partir et autour de cet axe structurant : la CCVA souhaite étudier le maillage entre la Voie Verte et les centres bourgs des villes et villages, ainsi que les entreprises, les équipements publics tels les

scolaires et les lieux de loisirs naturels, les sites majeurs de loisirs/tourisme, et les axes de grande itinérance.

C'est un projet aux multiples besoins : davantage de pistes sécurisées pour les déplacements du quotidien et les loisirs, des accès et acheminements facilités pour les trajets domicile-travail, des équipements/services, et des lieux d'accueils adaptés pour les pratiquants, ainsi qu'un investissement des entreprises dans l'incitation au choix des déplacements doux.

Pour engager ces réflexions dans un cadre précis et maximiser les chances de mener à bien cette mission, la Communauté de Communes Val'Aïgo a candidaté à l'Appel à projet AVELO2 porté par l'ADEME. Ce qui a permis de définir un programme d'actions précis divisé en 3 axes majeurs :

AXE 1 : Elaboration d'un schéma directeur cyclable.

AXE 2 : Création de services vélos expérimentaux.

AXE 3 : Instauration d'une culture vélo sur le territoire.

La CCVA souhaite que ce travail soit un projet collectif dont elle est à l'initiative mais aussi porté par les acteurs locaux et les habitants. C'est pourquoi, dans le cadre du développement de l'axe 2, la Communauté de Communes Val'Aïgo préfère, au lieu d'internaliser les services, impliquer d'autres acteurs dans le projet. La CCVA souhaiterait expérimenter la mise en place de services à destination des habitants autour de la location et de la réparation de vélos pour les inciter à favoriser l'utilisation de ce mode de déplacement dans leur vie quotidienne (la location : pour que le citoyen expérimente le vélo dans son quotidien pendant une période déterminée. Les ateliers de réparation : pour qu'il apprenne à entretenir son vélo dans la vie de tous les jours).

2. OBJECTIFS

L'objet du présent Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) est d'identifier des acteurs prêts à s'investir avec la collectivité dans le développement de la pratique du vélo sur le territoire Val'Aïgo, au travers de la proposition de projets autour de la mise en place des deux types de services à la population cités ci-dessus.

Cet AMI s'adresse :

- Aux professionnels du vélo possédant un magasin de vente et/ou de location et/ou de réparation de vélos.
- Aux acteurs du monde associatif qui auraient pour projet la création de services vélos, ou bien, intégrant le principe de recyclerie.

Après avoir signé un accord de confidentialité, le ou les prestataires, qu'ils soient privés ou associatifs, s'étant manifestés proposeront, sur la base d'un document de consultation le détail de

leur projet de services vélos. Leurs offres seront analysées par un comité de sélection. Le comité de sélection sera Présidé par le Président de la Communauté de Communes Val'Aïgo et comprendra le Vice-Président de la CCVA en charge de la commission Transport et Mobilité, du Directeur Général des Services de la CCVA, de la cheffe de projet AVELO2 et de la chargée du service marchés publics. Les prestataires seront informés par écrit de la suite donnée à leur manifestation d'intérêt.

Les propositions qui seront retenues par le comité de sélection devront déboucher sur la signature d'un contrat négocié et accepté par les parties. Pour le projet de location de vélo à destination des habitants, le contrat inclura la mise à disposition d'une flotte vélo dont la CCVA est propriétaire. En contrepartie, le projet devra proposer une grille tarifaire de location adaptée à ce type de service et son objectif – Cf. Annexes 1.

Les prestataires devront se porter candidat sur au moins un des deux services vélos cités ci-dessus.

Par ailleurs, afin de prendre part à cette action collective, les prestataires doivent :

- Satisfaire les règles d'éligibilité énoncées ci-dessous :
 - o Pour les professionnels, être une société immatriculée en France au registre du commerce et des sociétés (RCS) ;
 - o Pour les associations avoir leur siège social domicilié dans l'une ou l'autre des communes de la CCVA.

3. DEMARCHES

Afin de répondre au présent AMI, tout prestataire intéressé devra se manifester auprès de la Communauté de Communes Val'Aïgo. Avant la clôture de l'AMI, il devra envoyer une manifestation d'intérêt contenant les pièces suivantes :

- Une lettre d'intérêt, incluant notamment :
 - o Une présentation de l'entreprise ou de l'association, ses compétences et son éventuelle expérience dans le domaine du vélo ;
 - o La manière dont l'entreprise ou l'association conçoit sa participation à cette action collective.
 - o Un engagement formel du prestataire à se porter candidat sur au moins un des deux projets de service vélo à destination des habitants cité dans cet AMI.
- Cette lettre devra être accompagnée d'un dossier contenant les documents administratifs suivants :
 - o Une fiche de présentation de l'entreprise et de ses éventuels partenaires.
 - o Pour les professionnels une preuve de l'existence légale de l'entreprise : extrait K-BIS (daté de l'année en cours : original et copie), inscription au registre du

commerce ;

- Copie d'un document (en cours de validité) conforme à l'original permettant l'identification : de la personne physique représentant la société demandeur (CNI, passeport ou titre de séjour en cours de validité et justificatif de l'adresse du domicile) ;

4. CONTACT

Le présent Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) définissant la liste des prestataires sera clôturé le jeudi 18 avril 2024 à 17h00.

Les manifestations d'intérêt contenant les documents précités devront être déposés avant cette date de clôture, par voie électronique ou postale :

- Par voie électronique à l'adresse marchespublics@valaigo.fr avec en copie dir.tourisme@valaigo.fr
- Par voie postale, en deux exemplaires, à l'adresse : Communauté de Communes Val'Aïgo - AMI AVELO2 - 2 avenue Saint-Exupéry 31340 VILLEMUR-SUR-TARN.
- Par remise à l'accueil de la communauté de communes Val'Aïgo (même adresse que pour l'envoi postal) – Un récépissé sera remis aux candidats.

Le comité de sélection arrêtera une proposition de prestataires s'étant manifestés pour les différents projets au plus tard le 30 avril 2024

La Communauté de Communes Val'Aïgo s'assure que les documents transmis dans le cadre de l'AMI sont traités en toute confidentialité par les membres du comité de sélection.

L'ensemble des personnes ayant accès aux dossiers de candidatures sont tenus à la plus stricte confidentialité. La Communauté de Communes Val'Aïgo se réserve le droit de suspendre ou d'annuler l'opération pour quelques motifs que ce soit. En cas de force majeure telle qu'interprétée par les tribunaux français, ou si les circonstances l'imposent, la Communauté de Communes se réserve le droit de modifier le présent règlement de l'Appel à Manifestation d'Intérêt. Sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

ANNEXE 1 : Exemples de grilles tarifaires de location de vélo à destination des habitants appliqués sur d'autres territoires.

Pays Portes de Gascogne : <https://www.paysportesdegascogne.com/mobilite/le-velos-de-pays/>

Tarifs de location

Deux tarifications sont proposées :

- Saison haute (mois de juillet et août) : à destination des visiteurs ou des habitants pour du loisir ou pour découvrir le territoire.
- Saison basse (le reste de l'année) : à destination des visiteurs mais aussi des habitants qui peuvent profiter de locations au mois.

Durée de location	Prix hors-saison	Prix Juillet – Août
Demi-journée	18€	18€
Journée	25€	25€
2 jours	30€	40€
Semaine	40€	100€
Mois	80€	–

Pour chaque location, une caution vous sera demandée.

Loire-Atlantique :

Fonctionnement du service

- Mise à disposition gratuite d'une flotte de vélos (convention de mise à disposition de 3 ans) et du logiciel de gestion
- Durée location 1 an maximum
- Gestion du service de location et entretien des vélos assurés par l'EPCI
- Recettes de location conservées par l'EPCI pour le fonctionnement du service
- Grille tarifaire unique recommandée et incitative

Nombre de mois	1	3	6	12
Tarif plein	35€	88€	150€	250€
Économie réalisable	/	21€	60€	170€
Tarif social	17,50€	42€	70€	125€
Économie réalisable	/	10,50€	30€	85€

Accompagnement du CD 44

- coordination du service sur le volet communication, logiciel de gestion et liens avec les EPCI, création de la marque VELLA

Soutien financier de l'ADEME

- AAP VELO ET TERRITOIRES : 50 000 €



Atlantique

Chambéry :



Gare de Chambéry

TARIF SPÉCIAL

en raison de la crise
sanitaire COVID19



Tarif spécial en raison de
la crise sanitaire COVID19

LOCATION VÉLO

1 journée	1€
1 mois	10€
3 mois	20€

LOCATION VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE

1 heure	2€	5 jours	10€
1/2 journée	4€	15 jours	20€
1 journée	7€	1 mois*	30€

* renouvelable une fois en fonction du stock disponible

POUR TOUTE LOCATION

L'entretien du vélo est compris et des accessoires sont prêtés selon la disponibilité : casques, paniers, porte-bébés, tendeurs et paniers (limité à 15 jours).

Merci de vous munir d'une pièce d'identité et d'un moyen de paiement.

Cautions :

- Vélo : 300€ et 150€ pour les étudiants, scolaires, - 26 ans, Quotient Familial ≤ à 690
- Accessoires et vélo enfant : 150 €
- Vélo à assistance électrique : 1 000 €

DU 1^{er} AVRIL AU 31 OCTOBRE

Du lundi au vendredi 7h30 > 19h
Samedi, dimanche et jours fériés 9h > 19h

DU 1^{er} NOVEMBRE AU 31 MARS

Du lundi au vendredi 7h30 > 12h / 14h > 19h
Samedi 10h > 12h30 / 13h30 > 17h
Ferme dimanche et jours fériés



velostation-chambery.fr
04 79 96 34 15